

SYNDICAT MIXTE  
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 03/2024

Séance du 21 février 2024 - 9h00

**Accueil des stagiaires pour l'année 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 février à 9h00, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 7 février 2024, sous la présidence de Monsieur Rémi JUSTINIEN, Vice-Président délégué.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Richard GUÉRIT et Margarita SOLA, Région Nouvelle-Aquitaine ;  
Thierry LESAUVAGE et Alain BURNET, Ville de Rochefort ;  
Anne BRACHET, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;  
Bruno BESSAGUET, UNIMA.

Membres excusés :

Jean-Marie GILARDEAU, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan (pouvoir à Rémi JUSTINIEN) ;  
Stéphane TRIFILETTI et Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Région Nouvelle-Aquitaine ;  
Jean PROU, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;  
Jean-Claude DESRENTES, Chambre d'agriculture de Charente-Maritime ;  
Jean-Louis LÉONARD, UNIMA

Rapporteur : Rémi JUSTINIEN

Le Vice-président délégué rappelle que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein du Forum des Marais Atlantiques pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation, leur nombre ne devant pas dépasser 20% de l'effectif global de l'établissement.

Le Vice-président délégué précise que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si, au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.

Lorsque le stage est inférieur ou égal à deux mois, la collectivité peut décider de verser une gratification (non obligatoire) dont le montant et les conditions sont fixées par délibération.

Le Vice-président délégué propose au comité syndical de fixer comme suit les conditions dans lesquelles une contrepartie financière est versée aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein du Forum des Marais Atlantiques pour l'année 2024.

Elle prend la forme d'une gratification dont le montant forfaitaire, accordé en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité, est déterminé par le montant applicable conformément aux textes en vigueur.

La durée de deux mois s'apprécie en tenant compte de la présence effective du stagiaire.

Cette gratification, dont le versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur le travail à fournir, sera versée mensuellement à compter du premier jour du stage. Son taux est fixé à 15 % du plafond horaire de la Sécurité Sociale.

Les projets de stages pour l'année 2024 sont les suivants :

**1<sup>er</sup> stage : Études de fonctions hydrologiques sur différentes zones humides**

Les zones humides constituent un patrimoine exceptionnel, en raison de leur richesse biologique et des fonctions naturelles qu'elles remplissent. La connaissance de ces milieux constitue un préalable indispensable à la définition et la mise en œuvre d'actions de préservation ou de restauration.

On argumente bien souvent que les zones humides régulent les régimes hydrologiques en absorbant momentanément l'excès d'eau de pluie pour la restituer ensuite progressivement dans le milieu naturel. Elles diminuent l'intensité des crues, soutiennent les débits des cours d'eau en période d'étiage et rechargent les nappes. Face aux impacts du changement climatique sur les aspects quantitatifs de l'eau, et sous ces conditions, la restauration des zones humides apparaît comme l'un des leviers d'action pour répondre à ces effets.

Toutes les zones humides ne remplissent pas toutes les fonctions hydrologiques avec la même intensité. Afin d'orienter les travaux de restauration en fonction du type de zone humide, il est nécessaire d'analyser les fonctions que remplissent celles-ci. L'amélioration de la connaissance du fonctionnement hydrologique des zones humides selon leur typologie est un préalable indispensable.

L'objectif du stage sera donc d'étudier sur différentes zones humides (3 à 4 sites) les fonctions hydrologiques remplies par celles-ci : stockage, transferts, restitution au milieu, recharge des nappes. Les étapes du stage consisteront à :

- Réaliser une synthèse bibliographique sur les fonctions hydrologiques des zones humides ;
- Réaliser un diagnostic écologique, pédologique et hydrologique des zones humides test ;
- Définir le protocole de terrain pour permettre d'analyser les fonctions hydrologiques et leur intensité sur les sites et notamment :
  - Mesurer pour chaque zone humide la capacité d'engorgement du sol (capacité de stockage en eau du sol) et d'en déduire le volume de stockage possible ;
  - Mesurer pour chaque zone humide le temps de restitution au milieu (écoulement, évapotranspiration, infiltration).
- Analyser et interpréter les résultats et en déduire le bilan hydrologique des zones humides étudiées ;
- Conclure en proposant si possible des valeurs moyennes de stockage, décharge et infiltration par typologie de zones humides.

**Profil :**

- Dernière année de Master 2 (Bac +5) spécialisation hydrosystèmes eaux superficielles
- Durée : 6 mois du 19 février au 19 août 2024
- Localisation : Le stagiaire sera basé au siège du Forum des Marais Atlantiques, à Rochefort (17)

- Indemnisation : selon la législation en vigueur + remboursement des frais de déplacement + tickets-restaurant
- Encadrant : Nathalie BOESCH

## **2ème stage : Développement d'une base de données « pré-localisation et inventaires des zones humides » ; Développement d'une interface de saisie version bêta**

### Contexte

Les zones humides constituent un patrimoine exceptionnel, en raison de leur richesse biologique et des fonctions naturelles qu'elles remplissent. Les différents acteurs de ces écosystèmes doivent pouvoir les identifier, les cartographier et de les caractériser afin de les préserver. Pour cela, ils peuvent tout d'abord les pré-localiser (zones humides probables) puis les inventorier sur le terrain (zones humides effectives).

Depuis l'année 2000, le FMA est fortement impliqué dans la collecte et la bancarisation des données d'inventaires des milieux humides et, notamment, depuis 2008 via le Réseau Partenarial des données sur les zones humides (RPDZH) que le FMA administre mais aussi grâce au suivi des différentes études.

Dans le cadre du Plan national milieux humides (PNMH), le FMA est missionné par l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) afin de développer une nouvelle plateforme pour les milieux humides et ainsi prendre en compte les nouveaux standards SANDRE sur les milieux humides avec les deux dictionnaires de données sur les milieux humides ainsi que les scénarios d'échanges.

### Objectifs du stage

L'objectif général du stage est de participer aux propositions de modélisation de la base de données « milieux humides », qualifier les attributs, transposer les informations compatibles du modèle Gwern au Sandre, réaliser des tests de transpositions et d'insertion dans une base de données à modéliser et développer une application extranet de suivi des études (test de saisie).

### Les étapes

L'étude se déroulerait en plusieurs phases :

- Analyser l'existant en termes de données et d'outils ;
- Analyser les besoins liés au format Sandre et aux outils web ;
- Modéliser et réaliser une base de données (PostgreSQL/PostGIS) et automatiser des transferts d'attributs et données géographiques ;
- Tester la saisie de données via le développement d'une interface web version bêta pour la partie « suivis d'inventaires ».

### Profil :

- Dernière année de Master 2 (Bac +5) Connaissance en analyse, en modélisation, en conception de bases de données géographiques et en développement d'interface web. Capacité à appréhender des problématiques "métiers".
- Durée : 6 mois du 1er avril au 30 septembre 2024
- Localisation : Le stagiaire sera basé au siège du Forum des Marais Atlantiques, à Rochefort (17)
- Indemnisation : selon la législation en vigueur + remboursement des frais de déplacement + tickets-restaurant

Encadrants : Fabien BLANCHET et Delphine SINGLARD-CAUSSE

**Décision du Comité Syndical**

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'instituer le versement d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein du Forum des Marais Atlantiques selon les conditions prévues ci-dessus ;
- D'autoriser le Vice-président délégué à signer les conventions de stage ;
- D'autoriser le Vice-président délégué à conduire les démarches nécessaires ;
- D'individualiser les crédits nécessaires.

**Nombre de membres :**

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 15


**Votes :**

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,  
p/o le Président :  
Rémi JUSTINIEN  
Vice-Président délégué



Thierry LESAUVAGE,  
Secrétaire de séance

**TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE  
DE LÉGALITÉ**

Sous le N° 017-251710398-2024 \_ \_ \_ \_ \_

**Accusé de Réception Préfecture**  
Reçu le : \_ / \_ / 2024